



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, tenue ce jeudi 23 décembre 2021 à 18h00, à huis clos, enregistrée, à la salle municipale de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames, Louise Boudreault et Marie-Andrée Leduc et Elaine Juteau (visioconférence)
Messieurs, Jacques Proulx et Michel Bisson.

Formant quorum et siégeant sous la présence du maire, M. Hugo Desormeaux.

Mme Danielle Longtin est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

21-12-183

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le maire monsieur Hugo Desormeaux dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk ».

201-12-184

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson et **APPUYÉ** par madame Louise Boudreault que la présente séance soit ouverte à 18h00.

21-12-185

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des prévisions budgétaires année 2021
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021,2022,2023
6. Levée de la séance

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Marie-Andrée Leduc et **APPUYÉ** par monsieur Jacques Proulx;

QUE le conseil municipal de Saint-Émile-de-Suffolk adopte l'ordre du jour décrit ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

21-12-186

4. Adoption des prévisions budgétaires année 2022

ATTENDU que la directrice générale dépose au conseil municipal le budget complété pour l'année 2022,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson et **APPUYÉ** par madame Louise Boudreault;

QUE le budget pour l'année 2022 totalisant 904 439\$ soit adopté tel que présenté.

REVENUS

Taxes	649 465
Compensations tenant lieu de taxes	11 026
Transferts	171 120
Services rendus	28 700
Imposition de droit	39 000
Amendes et pénalités	1 500



Autres revenus d'intérêts	14 000
Autres revenus	1 000
	915 811

DÉPENSES

Administration générale	307 186
Sécurité publique	106 741
Transport	217 719
Hygiène du milieu	107 856
Santé et bien être	10 000
Aménagement, urbanisme et développement	88 584
Loisirs et culture	60 541
Frais de financement	5 812
	904 439

Excédent avant affectation	11 372
----------------------------	--------

AFFECTATION

Remboursement de la dette à long terme	-30 209
Excédent de fonctionnement affecté	24 837
Immobilisations	-6 000
	0

EXCÉDENT (DÉFICIT)	0
--------------------	---

REVENUS 2022	
TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE 2021 .72 (90 203 500 / 100\$)	
TAXES GÉNÉRALES 2021 (0.0072\$ du 100\$ d'évaluation)	649 465 \$
CAMP OZANAM - COMPENSATION	11 026 \$
TOTAL SUR LA VALEUR FONCIÈRE	660 491 \$
AUTRES REVENUS	
TOTAL DES TRANSFERTS	171 120 \$
TOTAL DES AUTRES REVENUS	84 200 \$
TOTAL DES REVENUS	915 811 \$
DÉPENSES (2022)	
ADMINISTRATION ET LÉGISLATION	307 186 \$
TOTAL TRANSPORT	217 719 \$



SÉCURITÉ PUBLIQUE	106 741\$
GESTION DES DÉCHETS	107 856 \$
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	88 584 \$
LOISIRS ET CULTURE	60 541 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	5 812\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE	10 000\$
EXCÉDENT AVANT AFFECTATION	11 372\$
DÉPENSES PRÉVUS	-915 811\$
PRÉVISIONS REVENUS DÉPENSES PRÉVUS	904 439\$
EXCÉDENT AVANT AFFECTATION	
DETTES À LONG TERME	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ	24 837\$
GRAND TOTAL	0\$

Adoptée à l'unanimité.

21-12-187

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022,2023,2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx et APPUYÉ par madame Elaine Juteau;

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023 soit adopté, tel que présenté :

- Aménagement du terrain arrière du bâtiment municipal
- Amélioration des chemins
- Achat d'équipement de voirie
- Achat d'équipement de neige
- Aménagement du terrain – Parc Joseph Roy

Que les sommes qui serviront à la réalisation de ces projets d'immobilisations seront subventionnés en partie par la taxe d'accise sur l'essence ainsi qu'une partie à même le fonds général d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

21-12-188

7. Levée de la séance

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Michel Bisson et APPUYÉ par madame Elaine Juteau;

QUE la présente séance soit levée à 18h06.

Adoptée à l'unanimité.

Hugo Desormeaux
Maire

Danielle Longtin
Directrice générale